



LETTRE D'INFORMATION DE LA CAF 77

La Caf accompagne les jeunes qui souhaitent obtenir une aide au logement étudiant :

Quelles sont les conditions pour en bénéficier ? Comment faire pour déposer une demande en ligne ? Toutes les informations sur caf.fr, et en vidéos, dont « La Caf décrypte l'aide au logement étudiant » :

<https://www.caf.fr/allocataires/actualites/actualites-nationales/votre-aide-au-logement-etudiant-2022> ,

ainsi que des tutos en anglais pour les étudiants étrangers :



TutoALE2022_deman de_SecteurLocatifPriv



TutoALE2022_Logem entCrous_EN.pdf



TutoALE2022_Logem entHorsCrous_EN.pdf

1. Comment savoir si l'on a droit à une aide au logement ?

Le simulateur en ligne sur caf.fr permet de savoir si les conditions sont remplies pour l'obtenir et indique un montant estimatif.

Bon à savoir : l'aide ne dépend pas des revenus des parents. L'étudiant n'est plus considéré à la charge des parents, au sens des prestations familiales, cette demande peut donc avoir des conséquences sur leurs droits s'ils perçoivent déjà une aide des Caf.

2. Comment déposer une demande ?

Il faut ouvrir un compte dans son espace personnel sur caf.fr, disponible également dans l'application Ma Caf. Pour déposer une demande, il y a besoin :

- ✓ d'une adresse mail valide ;
- ✓ du contrat de location ou le bail ;
- ✓ d'un RIB (format BIC/IBAN) ;
- ✓ du numéro de dossier de ses parents et leur Caf, s'ils sont déjà allocataires ;

- ✓ des coordonnées de son bailleur (propriétaire, agence...), le montant du loyer et le numéro de Siret (composé de 14 chiffres) si le bailleur est une société.

À la fin de la demande, un récapitulatif précise les informations déclarées et les éventuels justificatifs à fournir.

Bon à savoir : bien renseigner un numéro de téléphone qui facilitera les échanges avec la Caf.

3. Comment suivre l'évolution du dossier ?

Dans l'espace personnel, sur caf.fr ou l'application mobile, une notification est transmise à chaque étape de votre dossier.

Bon à savoir : pour une entrée dans le logement en septembre, avec une demande déposée à sa Caf le même mois, le droit s'ouvre à partir d'octobre, pour un versement en novembre